



REPORT BY THE BELGIAN JURY

14th SESSION OF THE EUROPAN COMPETITION

FIRST JURY SESSION

Liège (BE), October 6 and 7 2017

COMPOSITION OF THE JURY

URBAN/ARCHITECTURAL ORDER

- **Léo VAN BROECK**, Professor Engineer Architect, Architect of the Flemish government
- **Josiane PIMPURNIAUX**, Architect, Direction of Architecture and Urban planning of Wallonia (DGO4)
- **Fabienne HENNEQUIN**, Engineer Architect Urban planner, SPI, Development Agency for the Province of Liege

URBAN/ARCHITECTURAL DESIGN

- **Patrick GENARD**, Engineer Architect, Patrick Genard & asociados - Barcelone
- **Ghislain GERON**, Engineer Architect Urban planner, Past Director General of the DGO4, V-P EUROPAN Belgium
- **Laura FALCONE**, Architect, Due di Quattro, Italie, Winner E 11 (Sambreville)
- **Makan RAFATDJOU**, Architect Urban planner, Paris.
- **Alain CASARI**, Architect Urban planner, Nancy – Metz - Paris

PUBLIC FIGURE

- **Hervé JAMAR**, Governor of the Province of Liege

SUBSTITUTES

- **Jean-Michel DEGRAEVE**, Architect Urban planner, V-P EUROPAN Belgium, Habitat-Concept.
- **Dominique PIETERS**, Architect, TU Delft (Guest lecturer), KU Leuven (lecturer)

Mr Patrick GENARD, who is unable to participate, has been replaced for this first phase of the jury by one of his partner architects, Mr Bruno CONIGLIANO.

Mr Hervé JAMAR is absent. Mr Jean-Michel DEGRAEVE, initially first alternate, occupied therefore the vacancie.

Meeting of Friday, October 6th, 2017 -At the Liege Tow Hall - From 8:45 to 19:00
Meeting of Saturday, October 7th, 2017 -At the Liege Tow Hall - From 9:00 to 17:00

The jury will judge 12 projects for the site of Tubize and 23 projects for the site of Huy.

1. Introduction speech by Pierre Sauveur, President of European Belgium, recalling to the attention of the jury some important points:

Themes and procedures of European

- Projects must fit into the **theme** of European which is "**PRODUCTIVE CITIES**"

The jury works in accordance with the procedures in internal competitions European structures namely:

First session

At the beginning of this session, the jury appoints one of its members as chairman and agrees on its working method. Sites representatives can be integrated to this jury level. The jury then studies the projects that do not comply with the rules and decide whether or not to disqualify them.

The jury then evaluates proposals on the basis of conceptual content and innovative features under the European 14 theme and pre-selects a maximum of 30% of the projects presented for the sites that have received between 12 and 19 proposals, with a maximum of 25% of projects presented for the sites that have received between 20 and 29 proposals.

These percentages have been adapted – by all the participating countries – based on the lower rate of participation for this 14th session.

In the present case, the jury will therefore select a maximum of 4 projects for Tubize and 6 for Huy.

Second session

During the second session, the jury examines –on its own and independently–the shortlisted projects and points out the winners, runners-up and special mentions. The jury could assess projects on basis of: the relationship between concept and site; the relevance to the questions raised by the topic and in particular to the issues of sustainable development and adaptability; the relevance of their programme to the general brief for their specific site; the potential for integration into a complex urban process; the innovative nature of the proposed public spaces; the consideration given to the connection between different functions; the architectural and technical qualities. The jury finally writes a report giving the reasons for the choice of winners, runners-up and special mentions in relation to the requirements of the competition and the concerned sites.

Each country budget holds the equivalent of a Winner's and a Runner-Up's prize per site. Still, each entry is judged on its sole merits and the winning teams are not chosen on basis of an equal distribution between sites – the jury can therefore distribute prizes among entries up to its will and decide not to award all the prizes. In this case, the reasons shall be made public.

The jury may single out projects for Special Mention. These projects are recognised by the jury as presenting innovative ideas or insights, yet not sufficiently suitable for the site to be awarded a winner or runner-up status. The authors of such projects do not receive any reward.

If disqualified after validation of participation a prize-winning project may be replaced by another project if the quality is satisfactory.

The judging process is made of **three steps**, 2 jury sessions and a Forum in Helsinki in October 2017, in which open discussions will take place with international experts on the projects selected by this jury at this first session.

2. Election of the jury President

Mr. Ghislain GERON is unanimously elected President of the Jury.

3. Elimination of project

The technical analysis previously carried out by the structure of Europan Belgium confirms that all projects comply with the Europan rules. No projects had to be eliminated

4. Methodology for the evaluation of the projects

1. The jury obtains prior knowledge of the context of each site through the projection of a video and photos provided by the candidates.

This presentation is commented by Mr Jean-Michel DEGRAEVE, Vice-President of Europan Belgium, who also answers the jury's questions.

Each member of the jury has a dossier containing the program framework and information that has been sent to the candidates

2. The jury establishes its procedure for judgement

- Individual analysis by the members of the jury of all the projects simultaneously presented
The analysis mainly focuses on the conceptual content and the innovative features under the theme of Europan 14
- Debate among the jury members on each project
- Time for exchanges with representatives of invited towns
- Debate behind closed doors and initial selection (project either eliminated or selected)
- The analysis begins with the Huy site.

A. Site of HUY

Representations of Cities

Ms Virginie LIBERT, Director of the Housing department of Huy, represents the City of Huy.

For over one hour, the jury members have the opportunity to ask questions about the site and any other questions arising from their initial analysis of the projects.

These questions mainly focused on problems related to mobility (access to the site, car parking...) connections with the town centre and existing and/or future infrastructures, expected functions on the site, the productive values of the town, the current and forecast urban density, possible soil pollution, the re-opening of the trajectory of the river, property issues.

The 23 presented projects are :

BB 179	MEASURING VOIDS	
CI 303	ILE DE HUY	
DM 265	COURS PRODUCTIVES	
DX 555	R(HUY) INS	
HW 427	UNE SYNERGIE PRODUCTIVE	0
IQ313	ILE DE THIRY	
KB 779	GROUND CONTROL	
KJ 408	ECHOES	
LW 944	INITIER LA RESILIENCE	
MB 562	LA PEPINIERE HABITÉE	
NW 257	URBAN VALLEY	
RJ 069	BIOTOPE URBAIN	
RU 868	THE HUyb	
VC 176	THE ARCADE PROJECT	
VZ 125	0-100	
WE 132	URBAN EYOT	
WI 868	LIVING LAB	
XC 935	L'EAU VIVE REVELE LA VILLE	
XG 852	TAKING CARE : HUY AS A HEALD PRODUCTIVE CITY	
YF 271	YES HUY CARE	
YP 761	RIB (B) ON MACHINE	
ZL 714	HYGIEIA-SUR-HOYOUNX	
ZQ 479	THE ROOF GARDEN	

After the deliberation , the 6 following projects were pre-selected:

Pre-selectionned projects in light of the conceptual content and innovative contribution to the theme of European 14

DX 555
IQ313
LW 944
RJ 069
RU 868
XG 852

- 17 projects were eliminated as a result of their non-adherence to the criteria set for European structures in the internal procedural rules.

Projects are rejected for reasons of a conceptual nature, the lack of innovation proposed and/or inappropriateness to the theme of the “productive city”

Unselected projects

BB 179	MEASURING VOIDS
CI 303	ILE DE HUY
DM 265	COURS PRODUCTIVES
HW 427	UNE SYNERGIE PRODUCTIVE
KB 779	GROUND CONTROL
KJ 068	ECHOES
MB 562	LA PEPINIERE HABITÉE
NW 257	URBAN VALLEY
VC 176	THE ARCADE PROJECT
VZ 125	0-100 A PRODUCTIVE DISTRICT FOR ALL AGES
WE 132	URBAN EYOT
WI 868	LIVING LAB
XC 935	L'EAU VIVE REVELE LA VILLE
YF 271	YES HUY CARE
YP 761	RIB (B) ON MACHINE
ZL 714	HYGIEIA-SUR-HOYOUS
ZQ 479	THE ROOF GARDEN

Comments on projects not selected

BB 179

Although the jury has perceived the intention of the project, which focuses on the problems of the site i.e. the entry points on the town side and at the end of the site, the relationship with the water, the relationship of the new building to the rest home, it considers the solutions proposed to be sketchy and not very innovative.

The project proposes re-opening the river without reference to its banks. It does not propose an extension to the town: not much densification proposed apart from the Porta site, which is not picked up in the European action site.

The jury regrets the chosen option of underground car park (below the level of the Hoyoux river), proposals for accommodation that are too minimalist and the lack of clarity of the project.

CI 303

The jury appreciated certain elements proposed in the project, which are adequate: proposal for activities in the grounds of the old factory, the densification of the site to echo the Porta site, and the design of a well-thought-out mix with an architectural response to the scale of the existing built environment.

However, the project is not very innovative and the jury regrets certain aspects such as the neglect of the difference in level in its connection to the existing one, of the opening of the second arm of water and the conservation of the older parts of the hall rather than its roof structure, which is in better condition.

DM 265

The jury appreciated the different routes proposed to link the site to the street and its environment, thereby opening up some interesting perspectives.

It regrets, however, that the project does not protect the memory of the place, as it envisages the demolition of all the constructions on the site. It remains too classical and not very innovative.

HW 427

The jury notes the idea of the elevated car park but regrets the choice of its position (notably vis-à-vis the entrance to the site)

The jury also regrets the insufficient consideration of the Hoyoux river (partial opening) and a weak architectural proposal as a result of a project that is considered too sketchy.

The jury also has reservations about the proposal for modularity.

KB 779

The project is not considered very structuring.

We note the addition of poorly arranged spaces, opening out onto exterior spaces that are not well framed

The project is incomplete, the panels provide too few explanations and do not offer clarity.

The perspectives indicate a high density (high building height for the site) and a not very friendly architecture, and moreover giving onto a public square (blind floor on a large gable)

The entry into the town is not very detailed.

KJ 408

The jury values the sensitivity of the project for its integration into the existing one. The architectural expression takes into account existing buildings in the design of new constructed areas.

The proposed programme is quite rich and fits in well with the theme of the inhabited productive city. The jury has questions, nevertheless, on how the main axis created on the site will be completed, and on the suitability of installing a large park at the southern entry into the town, as the direct environment of the site already has a strong green and wooded element.

MB 562

The jury was struck by the scale of the buildings and the proposed density, which do not match the site. The project was judged to be out of scale and misplaced. The exposure to the sun of existing buildings is not taken into account. The jury nevertheless appreciated the study of the proposed transport axes.

NW 257

The jury regrets a rather classic approach that proposes little diversity. It criticises the idea of a “small new village” that does not link up with anything else. The jury also has doubts about certain accommodation combinations. The problem of car parking is taken into account but the proposed solution (underground – below the level of the Hoyoux river) is ill-suited. The two-level public spaces proposed seem to be chaotic and complex. The project does not highlight the re-opening of the Hoyoux river, not taking advantage of the element of water. It only conserves the memory of the place slightly (demolition of industrial buildings)

VC 176

The jury is not sure about the appropriateness of creating a very long pedestrian axis that crosses the whole site from north to south, ending up in the south in quite a brutal way at the entry to the site. The jury is not convinced either by the Manichean design of the project, which places accommodation on one side of the project axis and activities on the other, all within an excessively heavy density. It regrets the proposal for a rigid frame on an intrinsically dynamic site (the project ignores the bend in the river – it covers it rather than re-opening it). It also ignores the installation of the rest home, not providing any breathing space in front of it.

VZ 125

The jury recognised the choice of a just and appropriate scale for the site. The project proposes interesting plans at the inter-generational level, the installation of complementary functions to the rest home, plays with the openings and transversal features that could be of interest, although the project as a whole is not very innovative and is characterised by a “collage” of volumes that does not convince the jury completely.

WE 132

The jury does not consider the introduction of a 1970-1980-style architecture on the site. There is no consideration of the Hoyoux river, nor a dialogue with the rest home (scale poorly adapted to the building created opposite it). In contrast, the jury notes the well-considered allocation of commercial space outside the site, thus creating a link to it.

WI 868

The jury considers that the project is not innovative enough. It is not very structured, and lacks a hierarchy of spaces. It also proposes an excessively weak density in relation to the programme to extend the town, and not enough work is done on green spaces. Although the car parking problem is taken into account, the solution proposed (underground, and therefore under the level of Hoyoux river) is unsuitable. The differences in level are badly managed.

XC 935

Through its option of building on the Porta site and on the site of the future rest home, the project circumvents the problems posed by the site and does not provide any response, creating a practically empty space on the propose site. The project does not put forward any organisation of public spaces. The jury cannot select this project.

YF 271

The jury regrets that lack of mix in the project, although it does include prolongations to the function of the hospital. It also regrets its rigid design, which, furthermore, does not put forward any contrast of spaces and uses. Public spaces are non-existing or not sufficiently worked on.

YP 761

The jury criticizes a design that does not fit in with the existing site and buildings. Not enough work is done on public spaces and the perspective presents an arm of the river of disproportionate length in relation to the diversion of the Hoyoux river. There is a problem of scale.

ZL 714

The jury criticises this very formal project for a lack of consideration of the dynamics of the site (no re-opening of the second arms of the Hoyoux river, little [or no] consideration of pedestrians, no dialogue with the rest home...)
The jury recognises the work done on the proposed building structure but criticises the lack of connection to the present one.
Furthermore, structures that are more or less perpendicular to the main structure cut the flow with the rest of the town.
The type proposed is quite poor, and therefore not innovative.

ZQ 479

The jury welcomes the choice and the boldness of creating a strong element on the site, but it considers that this project does not take into account the scale of the town.
This 'layered' project also contains several shadow areas that are not very convivial.
The proposed solution is unsuitable in relation to the site and its dynamics.
The problem of parking is taken into account but the proposed solution (underground – under the level of the Hoyoux river) is unsuitable.

B. Site of Tubize

Representations of Cities

Mr Br. SOUDAN, Deputy Mayor for Economic Development and Large-scale Projects of the town of Tubize.

Mr O. WALEFFE, Delegate Administrator - Duferco Wallonie

Mrs C. DELCUVE, Project Manager - Duferco Wallonie.

Like the site of Huy and over one hour, the jury members have the opportunity to ask questions about the site and any other questions arising from their initial analysis of the projects.

These questions mainly focused on problems related to mobility (access to the site, car parking...) connections with the town centre and existing and/or future infrastructures, expected functions on the site, the productive values of the town, the current and forecast urban density, possible soil pollution.

Several questions also had to do with the Master Plan (its design, impact, phasing...)

The 12 presented projects are :

FI 841	ATTRACTION URBAINE
FM 369	PRODUCTIVE CLUSTER
LT 877	URBAN PLAZA : SHAPING THE PLACE OF CONFLUENCE
LV 754	LE VAISSEAU MERE
MT 730	PRODUCTIVITE POREUSE
MX 380	TUBIZE ON HOLD
QH 219	THE PROPYLAEA
UF 063	TUBize HUB
UY 403	SEED STRUCTURE
XA 567	LEARNING FROM TUBIZE
YA 673	INDUSTRIAL FUTUROLOGY
ZF 597	TWOFOLD NATURE

After the deliberation, the 4 following projects were pre-selected:

Pre-selected projects in light of the conceptual content and innovative contribution to the theme of European 14

XA 567

ZF 597

MX 380

UY 403

- 8 projects were eliminated as a result of their non-adherence to the criteria set for European structures in the internal procedural rules.

Projects are rejected for reasons of a conceptual nature, the lack of innovation proposed and/or inappropriateness to the theme of the “productive city”

Unselected projects

FI 841	ATTRACTION URBAINE
FM 369	PRODUCTIVE CLUSTER
LT 877	URBAN PLAZA : SHAPING THE PLACE OF CONFLUENCE
LV 754	LE VAISSEAU MERE
MT 730	PRODUCTIVITE POREUSE
QH 219	THE PROPYLAEA
UF 063	TUBize HUB
YA 673	INDUSTRIAL FUTUROLOGY

1. Commentaries on projects selected:

First of all, the jury would like to point out that the 4 projects have been selected as a result of the reflections made by the authors of the projects and the strength of the ideas proposed.

At this stage, it seems that a common study by the authors of the 4 projects could constitute an interesting approach for the future of the site:

“Although the Master Plan has been drawn up based on good intentions, ambitious aims and necessary interventions (cleaning up of land, recycling of brownfield sites, recovery of cleaning-up costs, etc.), Among the European 14 projects, the jury has detected four complementary ideas which could have an influence – each one on its level – on the positive evolution of the Master Plan:

XA567: human scale of public streets and spaces, mix, a project that presents complete phasing, with an academic methodology but efficient and intelligent

ZF597: productive city, link to old Tubize, pedestrian walkways and non-motorised connections...

MX380: productive city, prudent, intelligent process, elements of a real urban nature and wild surface areas...

UY403: insertion of culture, urban signposting, a collective place that represents cultural centrality...

2. Comments on projects not selected:

FI 841

The jury regrets the representation of the project that refers to already-seen architectural images from the 1980s and 1990s, associating them in a random and superficial way.

The project defines architectures of large cities, breaking with the scale of Tubize and making it quite anonymous.

The jury also notes that the choice of most of the functions proposed involve the risk of making the places deserted in the evening.

The jury notes that the project follows the blueprint. Nevertheless, it spills over to the other side of the urban boulevard to install an underground car park under it, which it considers appropriate in economic terms.

The jury does not see any innovative proposal in terms of new spaces for accommodation or offices.

The project is closed in on itself with perspectives that do not open out onto any interesting views.

The jury also regrets some badly designed traffic flows (in cul-de-sac, badly designed slopes...)

FM 369

Even if the project takes into account the theme of “productive city”, the jury does not wish to select the project, which it considers too rigid and has an unsuitable scale.

It regrets that the context has not been taken into account sufficiently (the project is focused on an island without opening out onto the environment of the site).

The project does not take into account the shape of the site and adapts to it in a clumsy way.

The green spaces proposed on the roofs do not manage to offset its overall coldness, and the opening of the façades do not offset the monolithic nature of the constructions.
Furthermore, the project does not propose any vehicle parking solution.

LT 877

A set of generic volumes without interactions, on an unsuitable scale
The project does not mark out any roadways
We sense an overall rigidity that does not fit the context
For example, the installations opposite the site are not taken into account
The jury also regrets the choice of perspective angles.

LV 754

The project takes the programme into account by incorporating multiple and complementary functions.
It reacts to the Master Plan by diverting itself to the design of a unitary building.
Although the jury values the reflection that governs the project, it regrets the form and the language used.
As for the form, the sole and inward-looking aim is a denial of the existing environment and its relationship to the land and the site limits (poorly studied).
As regards the language, there is a dichotomy between the façade (a kind of rather fine and light skin) and the rigidity and formalism of the plans proposed.

MT 730

The project, based on a pure logistics concept, is considered too simplistic. There is no vision to structure the site and there is a lack of functional cohesion for its development (the jury also has doubts about the functioning of the proposed warehouses).
The idea of the boulevard as a viaduct is not developed in the conception of the ground plan.
The jury regrets too many undefined spaces that de-structure the project, and a space basically occupied by a logistics platform, which will certainly not create a social atmosphere in the evenings.
It suggests new mobility axes that do not encourage the link with the existing town either.
The project explores the possibility of opening up the old station at Clabecq, but without going deeper into the reflection.
A project that is not easy to understand and not very rounded.

QH 219

The jury appreciates some elements of the project, such as quite a rich and original programme in comparison to other proposals (integration of activities [swimming pool, library...] that are attractive for the local population).
It also notes that quite a good study of the land has been made in terms of its relation to areas on the periphery of the site.
We regret, however, the lack of coherence in terms of the attractiveness of the town centre and a lack of proportion with local features by working on an unsuitable scale of clearances for the town of Tubize.

UF 063

The jury regrets the choice of the “desired building” without any particular link to the site.
No consideration given to residual spaces created.
The project is rigid and does not contribute any innovative ideas.
Unsuitable process for the problems of the site (not taking into account constraints, the context and the mobility of the site).

YA 673

The jury recognises the flexibility of the project, which opens up to many uses and thereby respond to the question of the “productive city”.
It is also sensitive to the formal beauty of the project, which wants to be a “gateway to the town”, but regrets the scale given to it, creating a total lack of contextual proportion.
Neither is there a study of the optimisation of the relief of the land and the different traffic routes that could be generated by the project.

The meeting is adjourned on Saturday, October 7 at 5 pm



REPORT BY THE BELGIAN JURY

14th SESSION OF THE EUROPAN COMPETITION

SECOND JURY SESSION

**Liège (BE)
Saturday 18 November 2017**

COMPOSITION OF THE JURY

All the members of the jury are present except Mrs Laura FALCONE, apologized.
Mrs Dominique PIETERS, initially second alternate, occupied therefore the vacance.
Mr Jean-Michel DEGRAEVE continues to represent Mr JAMAR, also absent

The meeting began at 9:45.

Mr. P. SAUVEUR, President of Europan Belgium, intervned to remind the jury members the evaluation criterias of the second phase of the jury.

Article 3.1.4. of the procedures for the internal competitions to Europan structures :

"During the second session, the jury considers proposals by:

- The relevance to the theme and the challenges of sustainable development
- The appropriateness of the program in relation to the programmatic framework of the site for which they registrar.
- The ability to enroll in an urban process adapted to the context
- The innovative aspect of the proposed public spaces
- Taking into account the relationship between habitat and other functions
- The architecture qualiry
- The technical qualities ”

The President also reminds the rule regarding the number and type of prizes to be awarded: Depending on the number of sites in Belgium (2), the Belgian jury may designate maximum 2 winner prizes and 2 runner-up prizes throughout the session.

During this session the price formerly said "quoted or honorable mention" are now called "special mention" and can be attributed on unlimited bases as before.

Only prizes for winners and runner-up are valued by twelve thousand euros for the winning price and six thousand euros for the runner-up price.

The first phase of the jury focused mainly on detecting the projects that are conceptually interesting and innovative regarding to the theme of European 14.

This second phase will attempt to identify projects that present the performance of their innovative ideas to connect the reality of the environment and its problems, projects that have been able to offer a full scale adequacy to the site - in summary, projects who have successfully integrated all criteria and also presenting the quality of positioning in an operational potentially project.

The members of the jury who were present in the Helsinki meeting in early November, report to the jury members, reminding them of the reflections that were made on the projects during the debates on pre-selected projects

The members of the jury decided to begin their deliberations with the site of Huy

Huy site

The members of the jury reviewed the 6 short-listed projects from the first session. They bear the following codes:

DX 555
IQ313
LW 944
RJ 069
RU 868
XG 852

First, the comments made by the members of the jury on each project in the first session were recalled.

After a debate and exchange of ideas, the chairperson proposed a vote to learn of each member's preferences.

The jury reflected on the 2 projects that obtained the lowest votes and justified its decision not to shortlist them:

DX 555 - "R (HUY) INS"

The jury had shortlisted this project in its first session due to the following qualities:

- Sensitive exploitation of the river Hoyoux
Through the naturalisation of the riverbanks and demolished areas, and for the widening of the river in the northern part of the ground plan
Creation of 2 streams of the Hoyoux on the old platform around the mill and inside the islands
The use of blue energy by installing water turbines
- Showcasing a road network mesh (vehicles and pedestrians)
Through the creation of a vertical main axis crossing the site and the reconversion of the southern building, requalified as "city administrator" around a "small square" public space
Creation of "flexible housing" on a scale adapted to the local fabric around the Hoyoux, and "public garden" enhanced by the course of the Hoyoux, while creating more secluded gardens.
- Organisation of a functional mix
Through activities linked to the hospital, such as pharmacies, laboratories, medical supplies workshops, etc.
- Analysis of accessibility to the site and the car park

Nevertheless, the jury regrets the low density proposed.

It also has reservations about certain weaknesses in the architecture presented (small openings, lack of sunlight study)

It is also concerned about the creation of a neighbourhood which, although it has a certain identity, is closed in on itself and offers very little dialogue with its surroundings

RU 868 - "THE HU(Y)B"

The jury had shortlisted this project in its first session due to the following qualities:

- Proposition of 3 linked squares, from north to south with specific aims: a commercial square, a productive square with a food market that extends the esplanade of the rest home, and a natural square.
- The project updates the branch of the river Hoyoux by proposing a local power plant (rue Sainte Catherine); the creation of a housing block along the Hoyoux; and on the commercial island, a building with an interesting variety of functions.
- In terms of scale and architecture, new functions are added while respecting the existing fabric and buildings.
- Soft mobility has not been forgotten either, through the inclusion of a cycle lane that crosses the site towards the town centre.

Nevertheless, the jury regrets the low density proposed.

It also considers that access to the site is weak, both from the north and the south (the spaces proposed are thought to be too dispersed for entry points to the site).

It would also have liked to see a better balance between built and non-built areas.

The jury exchanged ideas about the 4 projects that received the most votes and finally decided to retain these 4 projects. It then entered a debate about the prize fixed to these projects. It is clear from this debate that if the projects often provide interesting answers, none of them stood out as the project guarantor, in a comprehensive and innovative way, to the site's questions, so none managed to reach the corresponding level of excellence to that of a laureate.

The jury finally decided to award prizes to the following projects:

Project « Runner up »:	XG 862
Project « special mention »	IQ 313
Project « special mention »	RJ 069
Project « special mention »	LW 944

Comments per project:

XG 852 - “TAKING CARE: HUY AS A HEALED PRODUCTIVE CITY”

Runner-up

The project tends to highlight the most striking feature of the place’s identity: its backdrop of wooded valleys along the meanders of the river.

It gets its strength from the fact that this enhancement is not just restricted to the aesthetic dimension, it extends its reflection and propositions to mobility options and the accessibility of the site; to a hierarchical treatment of the branches of the river Hoyoux; to a programmed diversity that complements that of the existing town; on a canvas of clearly identifiable public spaces, enhanced and understandable; to ecological solutions in the fields of energy (biomass, photovoltaic...) and landscape, water (body of water, phyto-remediation...) and the environment (consideration of pollution).

Furthermore, special attention has been paid to the organisation of permeable access in the southern part and functions and uses, emblematic for an entry to a town.

This multi-dimensional and multi-scale geographical enhancement effectively constitutes an extension of the productive area to the territory itself, as a sustainable asset that cannot be delocalised, an essential factor in all enhancements.

The project also includes an original multi-story car park next to the railway line.

Moreover, the choice of locating housing to the south of the rest home (outside the project site) on unpolluted land with sufficient density and well-oriented towards the west of the site, balances choices on the project site and is therefore very appropriate. It ends up locating functions of interest mainly on the almost-island (innovative amenities and services that complement those existing in the town). Nevertheless, an analysis of soil contamination could envisage changes in the morphological choices of the project to allow an evolution towards greater diversity.

IQ 313 - “ILE DE THIRY”

Special mention”

The project proposes a multi-disciplinary approach to convert the site into a new, lively and diverse neighbourhood at the entry to Huy.

Rue Portelette extends along a central axis that crosses the site and leads to a small high-rise located in a park that – like a beacon – marks the entry to the town.

On both sides of this axis there is a range of functions that represent the productive town in all its facets: housing, shops, co-working, culture, the production of hydroelectric power, an indoor market, schools, laboratories, offices, etc...

The jury also appreciated the easy phasing very much, starting with the biological remediation of polluted soils and the re-use of former industrial buildings.

The project creates transversal connections through the industrial buildings and towards interesting exterior points of view. It shows that thought has been given to sunlight time and proposes some interesting opportunities in the area of soft mobility.

LW 944 - "INITIATING RESILIENCE"

Special mention

The jury values this project, which is well-analysed and shows depth.

The vision does not only focus on the field of action, or reflection, but goes further. The authors show a global vision of the valley of the Hoyoux and its potential for development.

While the project is not the only one to propose interventions outside the boundaries, it stands out for its original propositions for mixed housing to the south-east of the site, although the density proposed remains too low. It incorporates new possibilities for the use of the railway land, wind turbines, temporary family accommodation for the hospital and more public squares. This design is considered quite innovative, well-constructed and summarised.

The development of the banks of the Hoyoux is also an advantage for the town of Huy.

The project pays special attention to the slope of the existing embankment and proposes elegant solutions to enhance the Hoyoux.

From an architectural point of view, the jury also valued the sensitive combination of contemporary features with the contextual morphology.

Nevertheless, the density of the project site is low, and the public spaces are of rather uneven quality.

RJ 069 - "URBAN BIOTOPE"

Special mention

The project perceives the reality and the issues involved in this urban project very well.

The elements it proposes confirm and reinforce the attractiveness of the "somewhere between urban and rural" site.

To the south, the project opts for occupying the point between the two branches of the river with housing. It thus marks the entry into the town with an identifiable sequence of buildings, strengthening the status of the street that is the entry route into the town.

This first sequence is followed by another three, representing a non-linear option that can be sequenced. It can be operational in several phases.

The former factory is also identified as a place that can house public or professional activities, providing the neighbourhood with a variety of functions in a smooth manner. This opens out onto a central public space, defined by the presence of the river Hoyoux which, in full view, offers a new space for biodiversity and the treatment of pollution by phyto-extraction.

This spatial solution fits in with the rest home project opposite, which benefits from this open space.

By considering existing urban buildings, the project reinforces its aim to create a built space structured in soft links with the existing town. These run through the site, crossing small and larger squares to create an ingenious permeability in this new neighbourhood.

The jury particularly appreciated the quality of the scales, especially those of the public areas, the professionalism shown in the treatment of problems posed, and the good quality of the sequential spaces.

The jury, however, wishes to moderate the difference in level for the site through a recommendation that it considers essential:

The jury decided:

- To single out four projects
- To establish a hierarchy between them, with one project a runner-up and three projects with special mentions
- To make the advantages and specific contributions of each one explicit:

XG 852: Runner-up project for its clear coherence and ecological and programmatic qualities

LW 944: Project with a special mention for its geographical vision on the scale of the territory as a whole, and its propositions for intervention on key points around the site.

RY 069: Project with a special mention for its quiet density, organised around a quality backdrop of public spaces on different scales.

IQ 313: Project with a special mention for its cluster-based approach, both for housing and the reinvestment of the factory, and also its morphological proportions for the urban message.

- And underlining the complementary nature of these contributions.

Regarding the complexity of the site, and its constraints and strong points, the jury considers that none of the projects enhanced all aspects by giving them a highly qualitative response in an undisputed manner. That is why no First Prize has been awarded.

However, the jury strongly emphasises the need to continue this initial work to create a workshop with the contributions of the four teams, as a particularly useful tool in the development of a final quality project.

This workshop should not set out to add to the four projects, but to start a real synthesis by mobilising and combining each one's contributions in a new common project, while optimising the runner-up project.

The jury particularly underlines the need to develop high-quality sensitive architecture in this new synthesis project.

For it to be fully relevant and effective, this synthesis should be based on more in-depth knowledge of the soil and the undersoil on the site. This could guide - and give priority to - certain developments and functions, and even prevent others.

Tubize site

The members of the jury reviewed the 4 short-listed projects from the first session. They bear the following codes:

XA 567
ZF 597
MX 380
UY 403

First, the comments made by the members of the jury on each project in the first session were recalled.

After a debate and exchange of ideas, the chairperson proposed a vote to learn of each member's preferences.

The jury reflected on the project that obtained the lowest vote and justified its decision not to shortlist this project:

MX 380 – “TUBIZE ON HOLD”

The jury shortlisted this project in its first session because of its fairly accurate assessment of the current situation of Tubize, its region and territory in terms of environmental impact, social situation or territorial connectivity.

Despite its implantation outside the site limits of the competition, the project stands out because it challenges the problems of the productive city, questioning the urban planning solution envisaged at present. Its approach aims at well-being and long-term development, which replaces the human element at the heart of the project.

The project incorporates Nature in different ways: reappropriation of river banks, restoration of the ecosystem, landscape walks.

Even so, the jury decided not to shortlist this project, as beyond an interesting reflection there is no structured proposition.

The programme is fairly weak, which means that the project becomes anecdotal and lacks depth.

The jury finally decided to award prizes to the following projects:

Project « Winner »:	UY 403
Project « Runner up »	XA 567
Project « special mention »	ZF 597

Comments per project:

UY 403 – “SEED STRUCTURE”

Winner

The project sets out to rethink the factory in the town in terms of a life cycle.

It focuses on the triangle at the top that used to be the site perimeter while modifying its interface with the Urban Boulevard and the rest of the Master Plan.

Its reflection relates to the town as a “work”, considerably expanding the notion of “production” and including the production of the intangible and the symbolic.

To do this, it uses a poetic approach and a new imaginary world of an urban pole factory that gets to the heart of “joint well-being” and spaces for meditation and culture within a landscape atmosphere that combines plants, water and buried constructions that interact with hollow, horizontal and vertical elements.

The project works dialectically on the presumed intensity of any urban polarity due to the need for specific easing at the advent of new city life.

Basically, it proposes routes, walks and strolls, and a path as far as the canal across the 'Sarsi' site, which will help its integration into the overall project through a free reconfiguration into a 'productive heart'.

Overall, the project greatly enriches the Master Plan with a piece that has been missing to date.

XA 567 – “LEARNING FROM TUBIZE”

Runner-up

The jury values the integration of the site into the urban project from the north, linking with the 'Sarsi' buildings by simultaneously proposing a well-scaled process and project.

Indeed, within the process of the principle of the island - and redrawing it - the project presents an appropriate scale by creating valid spaces with a variety of functions.

The concept proposes an urban rhythm that allows an urban landscape that creates a neighbourhood identity to be defined.

Within the island, the project envisages characterised and defined spaces:

- A combination of business premises and car parks on lower levels
- A reversible combination of offices and housing units on the upper levels
- Public spaces for recreation and sports

The project also proposes interesting phasing.

Moreover, it creates a link with the existing centre of Tubize (with Rue de la Déportation) through a 'footbridge' – missing to date – between the existing one and the future developments.

ZF597 - TWOFOLD NATURE

Special mention

The project extends the field of analysis and propositions to the centres of Clabecq and Tubize and introduces variety into each of the phases of the project.

The 3-panel triptych gives an overview of the urbanised area and the one to be urbanised.

Multi-modality (railway-river-road) and the location of economic and social activities are at the heart of the reflection.

The phasing and flexibility of spaces are taken into account. It appears that a large part of the site constitutes a surface reserve. This part is not specified.

The links between Clabecq and Tubize via the site are rich: a pedestrian link crossing the SARSI buildings via a new footbridge, a transparent viaduct rather than a boulevard, the conservation of the pedestrian crossing opposite the Rue de la Déportation, and the integration of the railway station in Clabecq.

We note some interesting ideas that could be applied in future projects, such as the clearing and uses of the banks of the canal (Clabecq le Bains), the creation of transversal roadways within the site, and the multi-functional nature of the plaza.

The jury nevertheless wishes to make the following general comment:

After long reflection and debate, the jury UNANIMOUSLY decided to make Project UY403 - "Seed Structure" – **the winner of the EUROPAN 14 competition** because, as well as giving subtle answers to the constraints of the site, it adds an essential quality that does not exist in the programme or the Master Plan, which is mainly based on economic considerations.

The jury considers that the contribution of this report provides essential added value. Creating a new neighbourhood means the introduction of a strong identity that is simultaneously symbolic, cultural and functional. The proposal of common facilities allows the creation of an associative process, with an identity that links the new neighbourhood and the existing one. The architectural composition proposed offers a surprising poetic perspective that gives the project an element of dream and elevation which, if it did not exist, would be cruelly missing.

The site is located in a key place, a pivotal point between Tubize, Clabecq and the future neighbourhood. The proposed facilities will find their place there, shared and integrated into an authentic urban dynamic. Its form will create a signal giving the site collective value. Its position on the axis to the bridge strengthens its integration into the urban landscape at the entry to the town.

The project means that the initial programme can be extended through essential cultural elements. The elements required for the competition are intelligently located in old buildings in the Sarsi area, just alongside the main objective. Moreover, the functions proposed in the project are not set in stone. People involved can easily complement them with compatible elements (e.g. museum, cinema, visitor centre, art gallery...). Furthermore, the collective importance of this type of project fully justifies a partial financial contribution from the public authorities in order to carry it out, and this should be set up in the short term. It would open the way up to a clearer, more contemporary form of Public-Private Partnership (PPP) based on a fairly distributed symbiosis of investments between a project with a more programmed profitability for Duferco and a public duty to finance culture. This would constitute a real and active PPP, already engaged in the renewal of a large part of a town.

Within the propositions under European 14, Project XA567 "Learning from Tubize" rounds off a reflection that can be implemented in the design of the islands in the master plan. This team has quality designs for the urban islands, incorporating variety, phasing and adaptability. The jury has therefore decided to **award it a runner-up prize** and recommends that it be incorporated into the development of the master plan.

In accordance with the master plan, the jury has decided to give a **special mention** to Project ZF597 "Tubize (BE)" as an example of a more up-to-date process for this site. It proposes a response that includes cleaning up, activities of a real productive town, and connections with the neighbouring urban fabrics of Tubize and Clabecq. The proposition involves a subtle method that is easy to phase and is adaptable to the unforeseen circumstances that will inevitably arise along the way.

The President of European Belgium thanks all members of the jury and the meeting is adjourned at 17:30 p.m.

Done in Liège, on November 24, 2017

Ghislain GERON
President of the Belgian jury of session 14 of European competition



RAPPORT DU JURY BELGE

14° SESSION DES CONCOURS EUROPLAN

PREMIERE SESSION DU JURY BELGE

Liège (BE), 6 et 7 octobre 2017

COMPOSITION DU JURY

COMMANDE URBAINE / ARCHITECTURALE

- **Léo VAN BROECK**, prof. Ing. Architecte, Architecte du gouvernement flamand
- **Josiane PIMPURNIAUX**, Architecte, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme de la Région Wallonne (DGO4)
- **Fabienne HENNEQUIN**, ir.architecte, Urbaniste, SPI, Agence de développement pour la Province de Liège

DESIGN URBAIN/ARCHITECTURAL

- **Patrick GENARD**, Ing. Architecte, Patrick Genard & asociados - Barcelone
- **Ghislain GERON**, ir.architecte, Urbaniste, Past Directeur Général de la DGO4, V-P d'EUROPAN Belgique
- **Laura FALCONE**, Architecte, Due di Quattro, Italie, lauréat d'Europan 11 (Sambreville)
- **Makan RAFATDJOU**, Architecte Urbaniste, Paris.
- **Alain CASARI**, Architecte Urbaniste, Nancy – Metz - Paris

PERSONNALITE

- **Hervé JAMAR**, Gouverneur de la Province de Liège

SUPPLEANTS

- **Jean-Michel DEGRAEVE**, Architecte Urbaniste, V-P d'EUROPAN Belgique, Bureau Habitat-Concept
- **Dominique PIETERS**, Architecte, TU Delft (Maître de conférence invitée), KU Leuven (Maître de conférence).

Monsieur Patrick GENARD, empêché, a été remplacé pour cette première phase de jury par un architecte associé de son bureau, Monsieur Bruno CONIGLIANO.

Monsieur Hervé JAMAR est absent. Monsieur Jean-Michel DEGRAEVE, initialement premier suppléant, a dès lors occupé le poste laissé vacant.

Réunion du vendredi 6 octobre 2017 – Hotel de Ville de Liège - 8H45 à 19H00 Réunion du samedi 7 octobre 2017 – Hotel de Ville de Liège - 9H00 à 17H00
--

La séance de délibération débute à 8h45 à l'hôtel de Ville de Liège.

Le jury est appelé à juger 12 projets rendus sur le site de Tubize et 23 projets rendus sur le site de Huy.

1. **Introduction de Pierre Sauveur, Président d'Europan Belgique**, rappelant à l'attention des membres du jury quelques points importants :

Thématiques et procédures d'Europan

- o Les projets doivent s'inscrire dans la **thématique** d'Europan à savoir « **LA VILLE PRODUCTIVE** »

Le jury fonctionnera en respectant les procédures de concours internes aux structures Europen à savoir :

Première session

Au début de cette session, le jury désigne un président parmi ses membres et adopte sa méthode de travail. Des représentants des sites peuvent être intégrés à cette étape. Le jury examine ensuite les projets ne respectant pas les prescriptions afin de décider de l'élimination ou non de l'équipe en défaut.

Plus tard, il évalue les propositions selon le contenu conceptuel et l'apport innovant par rapport au thème d'Europen 14 et présélectionne 30% maximum des projets rendus pour les sites ayant reçus entre 12 et 19 propositions, 25% maximum des projets rendus pour les sites ayant reçus entre 20 et 29 propositions.

Ces pourcentages ont été adaptés - pour tous les pays participants - en raison du taux plus faible de participation pour cette 14^e session.

Dans le cas présent, le jury sélectionnera donc maximum 4 projets pour Tubize et 6 pour Huy.

Seconde session

Lors de la seconde session, le jury examine seul et de façon indépendante l'ensemble des projets présélectionnés, en débat et choisit les lauréats, les mentionnés et les mentions spéciales. L'examen des projets pourra se baser sur : la relation entre leur concept et le site ; leur pertinence par rapport aux thème et enjeux du développement durable et de l'adaptabilité ; la pertinence de leur programme par rapport au cadre programmatique du site dans lequel elles s'inscrivent ; leur capacité à s'inscrire dans un processus urbain adapté au contexte ; l'aspect innovant des espaces publics proposés ; la prise en compte du rapport entre différentes fonctions; leurs qualités architecturales et techniques.

Enfin le jury rédige un rapport explicitant les raisons du choix des projets lauréats, mentionnés et mentions spéciales au regard des demandes du concours et des sites concernés.

Chaque pays dispose en moyenne dans son budget de l'équivalent d'une prime de Lauréat et d'une prime de Mentionné par site. Cela étant, le jugement est global et le choix des équipes primées ne dépend pas d'une répartition égale entre les sites ; le jury peut donc distribuer les primes comme il le souhaite et décider de ne pas attribuer l'ensemble de celles-ci. Dans ce cas, les raisons en seront rendues publiques. Le jury peut décerner une Mention spéciale à tout projet porteur d'idées ou visions innovantes, mais ne répondant pas aux exigences du site pour être primé comme lauréat ou mentionné. Les auteurs de ces propositions ne reçoivent pas de primes. Le jury peut librement décider du remplacement des propositions primées qui seraient disqualifiées lors de la vérification de la validité de la participation au concours.

- le jury se décline en **3 temps**, 2 sessions de jury et un Forum à Helsinki prévu en octobre 2017, au cours duquel des débats s'ouvriront avec les experts internationaux autour des projets retenus par les jurys nationaux lors de cette première session.

2. Election du Président de jury

Monsieur Ghislain GERON est élu Président à l'unanimité des membres.

3. Elimination de projets non conformes

L'analyse technique préalablement réalisée par la structure d'Europan Belgique confirme que tous les projets rendus respectent le règlement EUROPAN. Aucun projet n'a donc dû être éliminé.

4. Modalités de jugement des projets

1. Le jury prend préalablement connaissance du contexte de chaque site par l'intermédiaire de la projection d'une vidéo et de photos qui avaient été mises à la disposition des candidats.

Cette présentation est commentée par Monsieur Jean-Michel DEGRAEVE, Vice Président d'Europan Belgique, qui répond également aux divers questionnements du jury.

Chaque membre du jury dispose d'un dossier comportant le cadre programmatique et des informations qui ont été délivrées aux candidats

2. Le jury met sur pied sa procédure de jugement
 - Analyse individuelle par les membres du jury de tous les projets exposés simultanément.
L'analyse porte principalement sur le contenu conceptuel et l'apport innovant par rapport au thème d'Europan 14
 - Débat entre les membres du jury sur chaque projet
 - Temps d'échanges avec les représentants des villes invités
 - Débat à huis clos et première sélection (projet soit éliminé – soit retenu)
 - L'analyse débute par le site de Huy.

A. Site de HUY

Représentations des Villes

Madame Virginie LIBERT, Directrice de la Régie Foncière de Huy représente la Ville de Huy.

Durant plus d'une heure d'échange, les membres du jury ont ainsi la possibilité de poser des questions sur le site en lui-même, ainsi que sur des questionnements issus de leur première analyse des projets.

Ces questions ont porté notamment sur les problématiques de mobilité (accès au site, parking,...), des connectivités avec le centre ville et infrastructures existantes et/ou à venir, des fonctions attendues sur le site, des valeurs productives de la ville, de la densité urbaine actuelle et attendue, de pollution éventuelle du sous-sol, de la réouverture du trajet de la rivière, du foncier.

Les 23 projets présentés sont :

BB 179 MEASURING VOIDS
CI 303 ILE DE HUY
DM 265 COURS PRODUCTIVES
DX 555 R(HUY) INS
HW 427 UNE SYNERGIE PRODUCTIVE 0
IQ313 ILE DE THIRY
KB 779 GROUND CONTROL
KJ 408 ECHOES
LW 944 INITIER LA RESILIENCE
MB 562 LA PEPINIERE HABITÉE
NW 257 URBAN VALLEY
RJ 069 BIOTOPE URBAIN
RU 868 THE HUyb
VC 176 THE ARCADE PROJECT
VZ 125 0-100
WE 132 URBAN EYOT
WI 868 LIVING LAB
XC 935 L'EAU VIVE REVELE LA VILLE
XG 852 TAKING CARE : HUY AS A HEALD PRODUCTIVE CITY
YF 271 YES HUY CARE
YP 761 RIB (B) ON MACHINE
ZL 714 HYGIEIA-SUR-HOYOUS
ZQ 479 THE ROOF GARDEN

A l'issue des débats, 6 projets ont été retenus pour une présélection :

Projets pré-sélectionnés en fonction de la qualité de leur contenu conceptuel et/ou de l'apport innovant par rapport au thème d'European 14

DX 555
IQ313
LW 944
RJ 069
RU 868
XG 852

- 17 projets sont éliminés en raison de leur non adéquation aux critères fixées par règlement des procédures internes aux structures European.
C'est donc pour des raisons d'ordre conceptuel, de manque d'innovation proposée et/ou d'inadéquation au thème de la « ville productive » que les projets sont rejetés.

Projets non retenus

BB 179 MEASURING VOIDS
CI 303 ILE DE HUY
DM 265 COURS PRODUCTIVES
HW 427 UNE SYNERGIE PRODUCTIVE
KB 779 GROUND CONTROL
KJ 068 ECHOES
MB 562 LA PEPINIERE HABITÉE
NW 257 URBAN VALLEY
VC 176 THE ARCADE PROJECT
VZ 125 0-100 A PRODUCTIVE DISTRICT FOR ALL AGES
WE 132 URBAN EYOT
WI 868 LIVING LAB
XC 935 L'EAU VIVE REVELE LA VILLE
YF 271 YES HUY CARE
YP 761 RIB (B) ON MACHINE
ZL 714 HYGIEIA-SUR-HOYOUX
ZQ 479 THE ROOF GARDEN

Commentaires des projets non retenus

BB 179

Si le jury a perçu les intentions du projet qui se questionne assez justement sur les problématiques du site à savoir les entrées du site côté ville et en bout de site, le rapport à l'eau, le rapport au nouveau bâtiment de la nouvelle maison de repos, il juge les réponses proposées sommaires et peu novatrices. Le projet propose une réouverture de la rivière sans toutefois traiter les bordures de celui-ci. Il ne propose pas d'extension de la ville ; peu de densification proposée si ce n'est sur le site Porta, non repris dans le site d'action d'European.

Le jury regrette l'option choisie de parking enterré (sous le niveau du Hoyoux), les propositions trop minimalistes des logements et le manque de lisibilité du projet.

CI 303

Le jury a apprécié certains éléments proposés dans le projet qu'il trouve adéquats : Proposition d'activités dans l'enceinte de la vieille usine, densification du site en écho avec le site Porta, et conception d'une mixité bien pensée avec une réponse architecturale à l'échelle du cadre existant.

Cependant le projet reste peu novateur et le jury regrette certains aspects comme la négligence de la différence de niveau dans son raccord à l'existant, de l'ouverture du second bras d'eau et la conservation des éléments les plus vétustes du hall plutôt que sa structure de toiture en meilleur état.

DM 265

Le jury a apprécié les différentes traversées proposées reliant le site à la rue et à son environnement, ouvrant ainsi des perspectives intéressantes.

Il regrette cependant que le projet ne protège pas la mémoire du lieu en envisageant une démolition de toutes les constructions du site, tout en restant trop classique et peu novateur.

HW 427

Le jury relève l'idée du parking « en silo », mais regrette le choix de son positionnement (notamment par rapport à l'entrée du site)

Le jury regrette aussi la moyenne valorisation du Hoyoux (ouverture partielle) et une proposition architecturale faible résultant d'un projet jugé trop sommaire.

Le jury émet également des réserves sur la proposition de modularité.

KB 779

Projet jugé peu structurant.

Constat d'addition d'espaces mal agencés, ouverts sur des espaces extérieurs eux-mêmes peu cadrés

Le projet n'est pas abouti, les panneaux sont peu explicatifs et peu lisibles.

Les perspectives font état d'une forte densité (hauteur de bâtiment importante pour le site), et d'une architecture peu conviviale donnant de surcroît sur une place publique (étage aveugle sur grand pignon)

L'entrée de ville est également peu travaillée.

KJ 408

Le jury a apprécié la sensibilité du projet au niveau de son intégration à l'existant. L'expression architecturale fait en effet état d'une prise en compte du bâti existant dans la conception des nouvelles entités bâties.

Le programme proposé est assez riche et cadre plutôt bien avec le thème de la ville productive habitée.

Le jury s'interroge toutefois sur le traitement de l'aboutissement du grand axe créé sur le site et sur l'opportunité d'installer un grand parc en entrée sud de la ville, alors que l'environnement direct du site est déjà très fortement verduré et boisé.

MB 562

Le jury est interpellé par l'échelle des bâtiments et la densité proposée qui ne cadrent pas avec le site.

Projet jugé hors échelle et hors propos.

Il n'y a pas de prise en compte de l'ensoleillement des bâtiments existants.

Le jury a toutefois apprécié l'étude sur les axes de transversalité proposés.

NW 257

Le jury regrette une approche assez classique, proposant peu de mixité.

Il reproche la conception d'un « nouveau petit village » qui ne se raccorde à rien.

Le jury émet également des doutes sur certains vis-à-vis de logements.

La problématique du parking est prise en compte mais la solution proposée (enterré – sous le niveau du Hoyoux) est mal adaptée.

Les espaces publics proposés à double hauteur paraissent cahotiques et complexes.

Le projet ne valorise pas la réouverture du Hoyoux, en ne tirant ainsi pas avantage de l'élément de l'eau.

Il ne conserve que très peu la mémoire du lieu (démolition des bâtiments industriels)

VC 176

Le jury s'interroge sur l'opportunité de créer un axe piétonnier très long, traversant tout le site du Nord au Sud et débouchant au Sud de façon assez brutale sur l'entrée de site.

Le jury n'est également pas séduit par la conception manichéenne du projet qui installe le logement d'un côté de l'axe du projet et les activités de l'autre, le tout dans une densité trop lourde

Il regrette la proposition de trame rigide sur un site intrinsèquement dynamique (le projet ignore la courbe de la rivière - il la recouvre plutôt que de la réouvrir) ; il ignore également l'installation de la maison de repos en n'attribuant aucune respiration devant celle-ci.

VZ 125

Le jury reconnaît le choix d'une échelle juste et appropriée au site.

Le projet propose des typologies de plans recherchés au niveau intergénérationnel, l'installation de fonctions complémentaires à la maison de repos, joue avec des ouvertures et transversalités qui pourraient s'avérer intéressantes mais dans l'ensemble le projet est peu innovant et se caractérise par un « collage » de volumétries qui ne convainc pas complètement le jury.

WE 132

Le jury juge inopportun d'introduire sur ce site une architecture de morphologie des années 70'/80'

Il n'y a pas de valorisation du Hoyoux, ni de dialogue avec la maison de repos (échelle inadaptée du bâtiment créé en face de celle-ci)

Par contre, le jury souligne la judicieuse disposition d'espaces commerciaux proposés en dehors du site créant un lien avec celui-ci.

WI 868

Le jury juge le projet pas assez innovant. Celui-ci est trop peu structuré, et manque de hiérarchisation dans les espaces.

Il propose également une trop faible densité par rapport au programme d'extension de ville et les espaces verts sont peu travaillés.

Si la problématique du parking est prise en compte, la solution proposée en sous-sol et donc sous le niveau du Hoyoux est mal adaptée. Les différences de niveaux sont mal gérées.

XC 935

Par son option de construire sur le site Porta et sur l'emplacement de la future maison de repos, le projet contourne la problématique du site et n'apporte aucune réponse en créant un espace pratiquement vide sur le site proposé.

Le projet ne présente aucun aménagement des espaces publics.

Le jury ne peut retenir ce projet.

YF 271

Le jury regrette qu'il n'ait pas de prise en compte de mixité dans le projet, même s'il intègre des prolongements de la fonction de l'hôpital

Il regrette également la rigidité de la conception qui, de plus, ne traite aucune confrontation d'espaces et d'usages.

Les espaces publics sont inexistantes ou peu travaillés.

YP 761

Le jury reproche une conception qui ne cadre pas avec le lieu et le bâti existant.

Les espaces publics sont peu traités et la perspective présente un bras de la rivière de largeur disproportionnée par rapport à la dérivation du Hoyoux.

Il y a un problème d'échelle.

ZL 714

Le jury reproche à ce projet très formel un manque de prise en compte de la dynamique du site. (pas de réouverture du second bras du Hoyoux, pas ou peu de prise en compte de la circulation piétonne, pas de dialogue avec la maison de repos,...)

Le jury reconnaît un travail sur la barre de bâtiment proposée, mais reproche son manque d'articulation à l'existant.

De plus les barres qui sont plus ou moins perpendiculaires à la barre principale coupe la fluidité avec le reste de la ville.

La typologie proposée assez pauvre et donc peu innovante.

ZQ 479

Le jury salue le choix et l'audace de créer un élément fort sur le site mais estime que ce projet n'est pas traité à l'échelle de la ville.

Ce projet « nappes » comporte également de nombreuses zones sombres, peu conviviales.

L'objet proposé, répétitif est donc hors propos par rapport au site et à sa dynamique.

La problématique du parking est prise en compte mais la solution proposée (enterré – sous le niveau du Hoyoux) est mal adaptée.

B. Site de Tubize

Représentations des Villes

Monsieur Br SOUDAN, Premier Echevin de Tubize, Echevin des grands projets de la ville

Monsieur O. WALEFFE, Administrateur Délégué Duferco-Wallonie

Madame C. DELCUVE, Project Manager Duferco-Wallonie

A l'instar du site de Huy et durant plus d'une heure d'échange, les membres du jury ont ainsi la possibilité de poser des questions sur le site en lui-même, ainsi que sur des questionnements issus de leur première analyse des projets.

Ces questions ont porté notamment sur les problématiques de mobilité (accès au site, parking,...), des connectivités avec le centre ville et infrastructures existantes et/ou à venir, des fonctions attendues sur le site, des valeurs productives de la ville, de la densité urbaine actuelle et attendue, de pollution éventuelle du sous-sol.

De multiples questions ont aussi porté sur le master plan (sa conception, son impact, son phasage,...)

Les 12 projets présentés sont :

FI 841 ATTRACTION URBAINE
FM 369 PRODUCTIVE CLUSTER
LT 877 URBAN PLAZA : SHAPING THE PLACE OF CONFLUENCE
LV 754 LE VAISSEAU MERE
MT 730 PRODUCTIVITE POREUSE
MX 380 TUBIZE ON HOLD
QH 219 THE PROPYLAEA
UF 063 TUBize HUB
UY 403 SEED STRUCTURE
XA 567 LEARNING FROM TUBIZE
YA 673 INDUSTRIAL FUTUROLOGY
ZF 597 TWOFOLD NATURE

A l'issue des débats, 4 projets ont été retenus pour une présélection :

Projets pré-sélectionnés en fonction de la qualité de leur contenu conceptuel et/ou de l'apport innovant par rapport au thème d'Europas 14

XA 567

ZF 597

MX 380

UY 403

Les 8 autres projets ne sont pas retenus en raison de leur non adéquation aux critères fixés par le règlement des procédures internes aux structures Europas.

C'est donc pour des raisons d'ordre conceptuel, de manque d'innovation proposée et/ou d'inadéquation au thème de la « ville productive » que les projets sont rejetés.

Projets non retenus

FI 841 ATTRACTION URBAINE
FM 369 PRODUCTIVE CLUSTER
LT 877 URBAN PLAZA : SHAPING THE PLACE OF CONFLUENCE
LV 754 LE VAISSEAU MERE
MT 730 PRODUCTIVITE POREUSE
QH 219 THE PROPYLAEA
UF 063 TUBize HUB
YA 673 INDUSTRIAL FUTUROLOGY

1. Commentaires des projets retenus:

En préalable, le jury tient à préciser que les 4 projets ont été retenus en raison des réflexions menées par les auteurs de projets et de la force des idées proposées.

A ce stade, il lui semble qu'une étude commune par les auteurs des 4 projets pourraient apporter une approche intéressante pour le devenir du site :

« Bien que le Masterplan ait été rédigé à base de bonnes intentions, d'ambitions élevées, d'interventions nécessaires (assainissement du terrain, recyclage de friches industrielles, récupération des frais d'assainissement, etc.)... le jury a déposé, parmi les projets d'European 14, quatre idées complémentaires dont l'intérêt pourrait influencer, chacune à leur niveau, une évolution positive du Masterplan :

XA567 : échelle humaine des rues et des espaces publics, mixité, projet qui présente un phasage complet, méthodologie académique mais efficace et intelligente

ZF597 : ville productive, lien avec le vieux Tubize, voies piétonnes et connexions douces...

MX380 : ville productive, démarche prudente et sage, insertions de vraie nature urbaine et de surfaces sauvages...

UY403 : insertion de culture, d'une balise urbaine, d'un lieu collectif qui représente une centralité culturelle...

2. Commentaires des projets non retenus:

FI 841

Le jury regrette la représentation du projet qui fait référence à des images d'architecture déjà vues des années 80' et 90', en les associant dans un jeu aléatoire et superficiel.

Le projet décline des architectures de grandes métropoles rompant avec l'échelle de Tubize, le rendant assez anonyme.

Le jury attire également l'attention sur le choix de la majorité des fonctions proposées qui comportent le risque d'une désertification des lieux en soirée.

Le jury note que le projet conserve le schéma directeur. Il déborde toutefois de l'autre côté du boulevard urbain pour y installer un parking sous le boulevard urbain, ce qu'il juge assez opportun en terme d'économie.

Le jury ne relève pas de proposition innovante, en terme de nouveaux espaces de logements ou de bureaux.

Le projet est refermé sur lui-même (se referme sur son îlot) avec des perspectives qui ne s'ouvrent sur aucune vue intéressante.

Le jury regrette également des circulations mal gérées (en cul de sac, avec pente mal gérée,...)

FM 369

Même si le projet prend en compte le thème de la « ville productive », le jury ne souhaite pas retenir ce projet qu'il juge trop rigide et auquel il est attribué une échelle hors de propos.

Il regrette en effet le manque de prise en compte du contexte (le projet s'oriente en intérieur d'îlot sans s'ouvrir sur l'environnement du site).

Le projet ne tient pas compte de forme de la parcelle et s'y intègre avec maladresse.

Les espaces verts proposés en toiture ne parviennent pas à atténuer la froideur de l'ensemble, et l'ouverture des façades n'atténuent pas le monolitisme des constructions.

En outre, le projet ne propose pas de solution de parking

LT 877

Ensemble de volumes génériques sans interactions et à une échelle non appropriée

Le projet ne dessine pas de voiries

On ressent une rigidité d'ensemble peu contextuelle

Il n'y a par exemple aucune prise en compte des installations situées en face du site

Le jury regrette également le choix des angles de perspectives

LV 754

Le projet prend en compte le programme, en intégrant des fonctions multiples et complémentaires.

Il réagit au master plan imposé, en détournant son projet vers la conception un bâtiment unitaire.

Si le jury apprécie la réflexion qui a présidé au projet, il en regrette la forme et le langage.

En terme de forme, l'objet unique refermé sur son patio est une négation de l'environnement existant, de sa relation au sol et aux limites du site, ainsi mal étudiées.

En terme de langage, il y a dichotomie entre la façade (sorte de peau d'expression assez fine et légère) et la rigidité et le formalisme des plans proposés.

MT 730

Le projet se basant sur un concept de logistique pure est jugé trop simpliste. Il n'y a aucune vision structurante du site et manque de cohérence fonctionnelle d'aménagement (le jury émet des doutes sur le fonctionnement des entrepôts proposés).

L'idée du boulevard en viaduc n'est pas valorisée dans la conception du plan masse.

Le jury regrette trop d'espaces indéfinis qui déstructurent le projet et un espace essentiellement occupé par une dalle logistique, qui ne va, de surcroît, pas générer de vie en soirée.

Il suggère des nouveaux axes de déplacement qui ne favorisent pas non plus le lien avec la ville existante.

Le projet se questionne également sur l'ouverture de l'ancienne gare de Clabecq, sans pousser plus avant sa réflexion

Projet peu compréhensible et peu abouti.

QH 219

Le jury apprécie certains éléments du projet comme par exemple une programmation assez riche et originale par rapport à d'autres propositions (intégration activités (piscine, bibliothèque,...) qui apportent des services attractifs pour la collectivité).

Il note également la prise en compte du travail du sol assez bien étudiée dans ses rapports de bordures de site.

Il regrette cependant le manque de cohérence en terme d'attractivité urbaine du centre ville et une disproportion avec la typologie locale en travaillant à une échelle de gabarits non appropriée par rapport à la commune de Tubize.

UF 063

Le jury regrette le choix du « bâtiment objet », sans accroche particulière au site.

Pas de traitement des espaces résiduels créés.

Le projet est rigide et n'apporte aucune idée innovante.

Démarche inappropriée à la problématique du site (pas de prise en compte des contraintes, du contextuel et de la mobilité du site).

YA 673

Le jury reconnaît la flexibilité du projet susceptible de s'ouvrir à de multiples usages et de répondre en cela à la question de la « ville productive »

Il est également sensible à la beauté formelle du projet qui se veut « porte de ville », mais regrette l'échelle qui lui est donnée, créant une totale disproportion contextuelle.

Il n'y a également pas d'étude sur l'optimisation du relief du sol et des différentes circulations qui pourraient être générées par le projet.

La séance du samedi 7 octobre est levée à 17H00.



RAPPORT DU JURY BELGE

14° SESSION DES CONCOURS EUROPAN

SECONDE SESSION

Liège (BE)

Samedi 18 novembre 2017

COMPOSITION DU JURY

*Tous les membres du jury sont présents hormis Madame Laura FALCONE, excusée.
Madame Dominique PIETERS, initialement second suppléant, a dès lors occupé le poste laissé vacant.
Monsieur J-M DEGRAEVE continue à représenter Monsieur JAMAR, absent.*

La séance débute à 9H45.

Monsieur P. SAUVEUR, Président d'Europan Belgique, intervient pour rappeler aux membres du jury les critères d'évaluation de cette deuxième phase du jury.

Extrait de l'article 3.1.4. des procédures des concours internes aux structures d'Europan :

« Lors de la seconde session du jugement, le jury examine les propositions selon :

- La relation entre leur concept et le site
- La pertinence par rapport au thème et aux enjeux du développement durable
- La pertinence de leur programme par rapport au cadre programmatique du site dans lequel elles s'inscrivent.
- La capacité à s'inscrire dans un processus urbain adapté au contexte
- L'aspect innovant des espaces publics proposés
- La prise en compte du rapport entre l'habitat et les autres fonctions
- Les qualités architecturales
- Les qualités techniques »

Le président rappelle également la règle concernant le nombre et le type de prix à attribuer : en fonction du nombre de site de la Belgique (2), le jury belge pourra au maximum décider de 2 prix lauréats et 2 prix mentionnés sur l'ensemble de la session.

Les prix dit anciennement « cités ou honorable mention » sont maintenant appelés « spécial mention » et peuvent être attribués de façon illimitée comme auparavant.

Seuls les prix de lauréats et de mentionnés sont valorisés par douze mille euros pour le prix lauréat et six mille euros pour le prix mentionné.

La première phase du jury s'est principalement attachée à détecter les projets conceptuellement intéressants et innovants par rapport au thème d'Europan 14.

Cette seconde phase tentera de déceler les projets qui présenteront la performance de relier leurs idées innovantes à la réalité du contexte et de ses problématiques, des projets qui auront su proposer une échelle en réelle adéquation au site - en résumé, des projets ayant réussi l'intégration de tous les critères et présentant également la qualité de se positionner en projet potentiellement opérationnel.

Les membres du jury qui était présents en début novembre, au Forum d'Helsinki en font un rapide compte rendu aux membres du jury, évoquant les réflexions qui ont eu lieu sur les projets au cours des débats sur les projets pré-sélectionnés.

Les membres du jury choisissent d'entamer leurs débats autour des projets de Huy.

Site de Huy

Les membres du jury repassent en revue les 6 projets pré-sélectionnés portant les codes :

DX 555
IQ313
LW 944
RJ 069
RU 868
XG 852

Rappel préalable des commentaires que les membres du jury avaient rédigé lors de la première session et débats autour de chaque projet.

Après ce temps de débat et d'échange, le président propose de passer à un vote pour connaître les préférences de chacun.

Le jury se penche sur les 2 projets ayant obtenu le moins de voix et justifie ses choix de ne pas les retenir

DX 555 « R (HUY) INS »

Le jury avait retenu ce projet en première session de jury pour les qualités suivantes :

- Exploitation sensible de la rivière du Hoyoux
Au travers des naturalisations des berges et des espaces démolis ainsi que par l'élargissement de la rivière en partie nord du plan masse
Création de 2 filets du Hoyoux sur l'ancienne assiette aux abords du moulin et en intérieur d'îlots
Utilisation de l'énergie bleue par la mise en place d'hydro-turbines
- Mise en avant d'un maillage du réseau viaire (voiture et piétons)
Par la création d'un axe structurant vertical traversant le site et amenant sur la reconversion du bâtiment sud requalifié en « city administrator » autour d'un espace public « placette »
Création de logement « flexible logement » d'échelle adaptée au tissu local autour du Hoyoux et d'un « public garden » valorisé par le filet d'eau du Hoyoux, tout en créant des jardins plus privatifs.
- Organisation d'une mixité fonctionnelle
Au travers d'activités liées à l'activité hospitalière telles que pharmaceutiques, de laboratoires, d'ateliers de fournitures médicales etc...
- Analyse de l'accessibilité au site et du parking

Toutefois, le jury a regretté la faible densité proposée.

Il émet également des réserves sur certaines faiblesses de l'architecture présentée (petites ouvertures, étude d'ensoleillement ?)

Il craint également la création d'un quartier certes assez identitaire, mais refermé sur lui-même et offrant peu de dialogue avec le contexte environnant

RU 868 « THE HU(Y)B»

Le jury avait retenu ce projet en première session de jury pour les qualités suivantes :

- Proposition d'un enchaînement de 3 places, soit du nord au sud à vocations spécifiques : une place commerciale, une place productive avec un marché alimentaire qui dilate le parvis de la maison de repos et une place naturelle.
- Le projet remet à jour le bras de la rivière du « Hoyoux » dont il propose une exploitation locale énergétique, rue Sainte Catherine ; implante un immeuble de logement le long du Hoyoux et dans l'îlot commercial, un immeuble d'une intéressante mixité fonctionnelle.
- En terme d'échelle et d'architecture, l'injection de fonctions nouvelles se fait dans le respect du tissu et des bâtiments existants.
- La mobilité douce n'est pas non plus oubliée par le biais de l'intégration d'une voie pour les vélos qui traverse le site vers le centre-ville.

Toutefois, le jury a regretté la faible densité proposée.

Il reproche également trop de faiblesse dans le traitement des accès au site, tant au Nord qu'au Sud (les espaces proposés sont jugés trop dilués pour des entrées de site).

Il aurait également souhaité un meilleur équilibre entre le bâti et le non bâti.

Le jury engage alors un échange d'idées sur les 4 projets ayant retenu le plus de voix et décide de retenir ces 4 derniers projets . S'engage ensuite un débat sur les niveaux de prix à attribuer à ces projets. Il ressort de ce débat que si les projets apportent des éléments de réponse souvent intéressants, aucun d'entre eux n'a été descellé comme projet répondant, de manière globale et novatrice, aux questionnements du site, donc qu'aucun ne pourrait atteindre le niveau d'excellence correspondant au titre de lauréat.

En finalité, le jury décide d'attribuer les prix suivants

Projet Mentionné :	XG 862
Projet « mention spéciale »	IQ 313
Projet « mention spéciale »	RJ 069
Projet « mention spéciale »	LW 944

Commentaires par projet :

XG 852 « TAKING CARE : HUY AS A HEALTH PRODUCTIVE CITY»

Projet mentionné

Le projet tend à sublimer la caractéristique la plus identitaire du lieu : sa géographie de fond de vallées boisées, le long des méandres de la rivière.

Il tire sa force du fait que cette sublimation ne se restreint pas à la seule dimension esthétique, mais déploie sa réflexion et ses propositions sur les mobilités et l'accessibilité du site ; sur un traitement hiérarchisé des bras du Hoyoux ; sur une mixité programmatique spécifique complémentaire de celle de la ville existante. ; sur un canevas d'espaces publics clairement identifiables, mis en valeur et appropriables ; sur des solutions écologiques tant énergétiques (biomasse, photovoltaïques,...) que paysagères, hydrologiques (plan d'eau, phyto-remédiation,...) et environnementale (prise en compte pertinente de la pollution).

Par ailleurs, un souci tout particulier été apporté à l'aménagement de la porosité sud, de ses fonctions et usages, emblématiques d'une entrée de ville.

Cette sublimation géographique pluridimensionnelle et pluriscale constitue de fait une extension du domaine de la production au territoire lui-même comme bien commun durable non délocalisable et facteur essentiel de toutes les valorisations.

Par ailleurs, le projet apporte une solution originale de parking silo adossé à la voie de chemin de fer.

D'autre part, le choix d'implanter des logements au sud de la maison de repos (hors site de projet) sur des terres non polluées avec une densité suffisante et bien orientés vers l'ouest du site équilibrant ainsi les choix sur le site de projet est très pertinent. Il aboutit à décliner sur la presqu'île principalement des fonctions d'intérêt public (équipements et services innovants complémentaires de ceux de la ville existante). Cependant l'analyse de la pollution des sols pourrait permettre une évolution des choix morphologiques du projet et permettre d'envisager une évolution vers plus de mixité.

IQ 313 « ILE DE THIRY»

Projet avec « mention spéciale»

Le projet propose une approche pluridisciplinaire pour transformer le site en un nouveau quartier vivant et mixte à l'entrée de Huy.

La rue « Portelette » est prolongée par un axe central qui traverse le site et mène vers une petite tour d'habitation, située dans un parc, qui – comme une balise- marque l'entrée de la ville.

De part et d'autre de cet axe, une panoplie de fonctions qui représentent la ville productive sous toutes ses facettes : logements, commerces, co-working, culture, production d'énergie hydro-électrique, marché couvert, éducations, laboratoires, bureaux, etc...

Le jury a aussi beaucoup apprécié le concept facile à phaser qui commence avec la bio-remédiation de la pollution et la réutilisation des anciens bâtiments industriels.

Le projet crée des connexions transversales au travers du bâtiment industriel ainsi que vers des points de vue extérieurs intéressants. Il témoigne d'une bonne réflexion sur l'ensoleillement et présente quelques opportunités intéressantes en matière de mobilité douce.

RJ 069 « BIOTOPE URBAIN »

Projet avec « mention spéciale »

Le projet perçoit bien la réalité et les questions que pose ce projet urbain. Les éléments qu'il propose, confirment et renforcent l'attractivité du site « entre urbain et rural ».

Au sud, il fait le choix d'occuper par du logement la pointe située entre les deux bras du cours d'eau. Il marque ainsi l'entrée de ville par une séquence bâtie identifiable, renforçant le statut de rue de la voie d'entrée dans la ville.

Cette première séquence est suivie de trois autres montrant un choix projectuel non linéaire, séquençable, pouvant être opérationnel en plusieurs phases.

L'ancienne usine est ainsi identifiée comme un équipement pouvant accueillir des activités publiques ou professionnelles installant en douceur une mixité de fonctions à ce quartier. Cet événement s'ouvre sur un espace public central qualifié par la présence de la rivière « Hoyoux » qui, découverte, offre un nouvel espace pour la biodiversité et le traitement par phyto-extraction de la pollution.

Cette respiration spatiale s'organise en cohérence avec le projet de maison de retraite qui, en face, profite de cet espace libre.

A l'approche des bâtiments existants et urbains, le projet renforce sa proposition d'espace bâti qui s'articule dans des liaisons douces avec la ville existante. Celles-ci parcourent le site traversant des placettes et squares, créant une porosité astucieuse à ce nouveau quartier.

Le jury a spécialement apprécié la qualité des échelles, particulièrement celles des espaces publics, le professionnalisme du traitement des problèmes posés ainsi que la bonne qualité des espaces séquentiels.

LW 944 « INITIER LA RÉSILIENCE »

Projet avec « mention spéciale »

Le jury a apprécié ce projet jugé bien analysé et approfondi dans sa réflexion.

La vision ne se focalise pas seulement sur le terrain d'action, ni de réflexion, mais s'étend plus encore. Les auteurs ont donc une vision globale de la vallée du Hoyoux et de son potentiel de développement.

Si le projet n'est pas le seul à proposer des interventions en dehors du territoire d'action, il se distingue par des propositions originales et adaptées de logements mixtes au sud-est du terrain toutefois de trop faible densité. Il intègre de nouvelles possibilités d'utilisation de l'assiette du chemin de fer, une production d'énergie hydrolienne, des hébergements temporaires familiaux pour l'hôpital et un ajout de places publiques. Cette conception s'avère plutôt innovante, bien construite et synthétisée.

L'aménagement des abords du Hoyoux est également un atout pour la ville de Huy.

Le projet prend particulièrement bien en compte la dénivellation du terrain conséquente des remblais existants et propose des solutions élégantes de mise en valeur du Hoyoux.

D'un point de vue architectural, le jury a également apprécié la sensible combinaison du contemporain avec de la morphologie contextuelle.

Toutefois la densité de fonctions sur le site de projet est faible et les espaces publics sont d'une qualité très relative.

Le jury a toutefois souhaité modérer la différence de niveau entre ces distinctions attribuées pour ce site par une recommandation qu'il juge fondamentale :

Le jury a décidé :

- de distinguer quatre projets
- de procéder à une hiérarchie entre eux avec un projet mentionné et trois projets avec mention spéciale
- d'expliciter les avantages et apports spécifiques de chacun d'entre eux :

XG 852 : Projet mentionné pour sa cohérence affirmée et ses qualités tant écologiques que programmatiques

LW 944 : Projet avec mention spéciale pour sa vision proprement géographique à l'échelle du grand territoire, et de ses propositions d'étendre l'intervention à des points névralgiques autour du site.

RY 069 : Projet avec mention spéciale pour sa densité tranquille organisée autour d'un canevas qualitatif d'espaces publics de diverses échelles.

IQ 313 : Projet avec mention spéciale pour sa pertinence typologique tant pour les logements que pour le réinvestissement de l'usine, ainsi que sa proposition morphologique du signal urbain.

- de souligner le caractère complémentaire de ces apports.

Au regard de la complexité du site, de ses contraintes et de ses richesses, le jury a estimé qu'aucun projet ne sublimait la globalité de ces aspects en leur apportant une réponse hautement qualitative de manière indiscutable.

C'est pourquoi il ne distingue pas de lauréat.

Mais le jury insiste très fortement sur la nécessité de poursuivre ce travail initial par la mise en place d'un atelier avec l'ensemble des quatre équipes comme outil particulièrement utile au développement d'un projet final de qualité.

Cet atelier devra rechercher non pas une addition de ces quatre projets, mais initier un véritable travail de synthèse mobilisant et mixant les apports de chacun dans un nouveau projet commun optimisant le projet mentionné.

Le jury souligne tout particulièrement la nécessité de développer dans ce projet de synthèse le souci d'une architecture sensible de grande qualité.

Pour être pleinement pertinente et efficace, cette synthèse devra se fonder sur une connaissance préalable plus fine de l'état du sol et du sous-sol du site qui pourra, le cas échéant, orienter et privilégier certains aménagements et certaines fonctions, voire d'en interdire d'autres.

Site de Tubize

Les membres du jury repassent en revue les 4 projets pré-sélectionnés portant les codes :

XA 567
ZF 597
MX 380
UY 403

Rappel préalable des commentaires que les membres du jury avaient rédigé lors de la première session et débats autour de chaque projet.

Après ce temps de débat et d'échange, le président propose de passer à un vote pour connaître les préférences de chacun.

Le jury se penche sur le projet ayant obtenu le moins de voix et justifie son choix de ne pas le retenir

MX 380 « TUBIZE ON HOLD»

Le jury avait retenu ce projet en première session pour son analyse assez pertinente de la situation actuelle de Tubize, de la région, du territoire tant au niveau de son impact écologique, qu'au niveau social, ou de la connectivité territoriale.

Malgré son implantation en dehors des limites du site du concours, le projet interpellait par son questionnement sur la problématique de la ville productive remettant en question la solution urbanistique prévue actuellement, en s'inscrivant sur une démarche visant le bien-être et le développement sur le long terme qui replace l'humain au cœur du projet.

Le projet intègre la nature sous différentes formes : réappropriation des berges, réimplantation de l'écosystème, promenades paysagères.

Le jury n'a toutefois pas souhaité retenir ce projet, car au-delà de la réflexion intéressante, il n'y a pas de proposition structurée.

Le programme est assez faible, le projet tombe ainsi dans l'anecdote et manque de fond.

En finalité, le jury décide d'attribuer les prix suivants

Projet lauréat :	UY 403
Projet Mentionné :	XA 567
Projet « mention spéciale »	ZF 597

Commentaires par projet :

UY 403 « SEED STRUCTURE »

Projet lauréat

Le projet propose de repenser la fabrique de la ville à l'aune d'un cycle de vie.

Il focalise son intervention sur le triangle de tête qui était le périmètre du site, tout en variant son interface avec le Boulevard Urbain et le reste du Master Plan.

Sa réflexion renoue avec la ville comme « œuvre » élargissant substantiellement la notion de « production » en y incluant la production de l'immatériel et du symbolique.

Pour cela, il mobilise une approche poétique et un nouvel imaginaire de fabrique de polarité urbaine mettant au cœur le « bien être ensemble » et des espaces méditatifs et culturels dans une ambiance paysagère mixant plantation, eau et des constructions enterrées qui travaillent le creux, l'horizontale et le vertical.

Le projet travaille dialectiquement la présupposée intensité de toute polarité urbaine par l'impératif d'apaisement spécifique à l'avènement d'une nouvelle urbanité.

Enfin, il offre des parcours, promenades et flâneries, et un cheminement jusqu'au canal à travers le site de « Sarsi », induisant ainsi son intégration au projet global par une libre reconfiguration en un « coeur productif ».

Dans l'ensemble, le projet enrichit fortement le Master Plan d'une pièce jusque là manquante.

XA 567 « LEARNING FROM TUBIZE »

Projet Mentionné

Le jury apprécie l'intégration au projet urbain par le nord du site en liaison avec les bâtiments « Sarsi » en proposant à la fois une démarche et un projet à échelle maîtrisée.

En effet, dans la démarche de s'inscrire dans le principe de l'îlot et de le redécouper, le projet présente une échelle appropriée en créant des espaces valides avec mixité de fonctions.

Le concept propose une rythmique urbaine qui permet de définir un paysage urbain créateur d'identité de quartier.

Dans l'entité de l'îlot, le projet structure des espaces caractérisés et définis :

- Combinaison de locaux d'activités et parkings dans les niveaux inférieurs
- Combinaison réversible de bureaux et de logements dans les étages supérieurs
- Espaces publics de détente et destinés aux sports

Le projet propose également un phasage intéressant.

De plus, il crée un lien avec le centre existant de Tubize (avec la rue de la Déportation) en imaginant une "passerelle" de liaison jusque là manquante entre l'existant et les futurs développements.

ZF597 TWOFOLD NATURE

Projet « mention spéciale »

Le projet étend le champ de l'analyse et des propositions aux centres de Clabecq et de Tubize et introduit la mixité au sein de chacune des étapes du projet.

Le triptyque des 3 panneaux réunis permet d'avoir une vue globale sur l'entité urbanisée et à urbaniser.

La multimodalité (fer-eau-route) et la place des activités économiques et sociales sont au centre de la réflexion.

Le phasage et la flexibilité des espaces sont pris en compte. Il semble qu'une grande partie du site constitue une réserve de surface. Cette partie n'est pas précisée.

Les relations entre Clabecq et Tubize via le site sont riches : liaison piétonne via une nouvelle passerelle, traversée des halls SARSI, viaduc transparent plutôt que boulevard, conservation de la traversée piétonne face à la rue de la Déportation, intégration de la gare de Clabecq.

Notons des idées intéressantes dont on pourrait s'inspirer dans des futurs projets comme le dégagement et l'usage des bords du canal (Clabecq le Bains), la création de voiries transversales au sein de l'ensemble du site, la multifonctionnalité de la piazza.

Le jury a toutefois souhaité apporter le commentaire global suivant :

Après mûres réflexions et longs débats, le jury – de façon UNANIME – a décidé de nommer le projet UY403 « Seed Structure » **lauréat du concours EUROPAN 14** parce qu'en plus de répondre de manière subtile aux contraintes du site, il ajoute une qualité essentielle qui n'existe ni dans le programme ni dans le master plan, surtout conçu sur base d'un raisonnement économique.

Le jury considère l'apport de ce projet comme une plus-value indispensable. Créer un nouveau quartier suppose la mise en place d'une identité forte, à la fois symbolique, culturelle et fonctionnelle. La proposition d'un équipement commun permet de créer la dynamique fédératrice d'une identité liant le nouveau quartier et l'existant. La composition architecturale proposée offre une ouverture poétique surprenante qui apporte à ce projet la part de rêve et d'élévation qui, sans elle, manqueraient cruellement.

Le site se trouve à un endroit clef, charnière entre Tubize, Clabecq et le futur quartier. L'équipement proposé y trouvera sa place, partagé et intégré à une véritable dynamique urbaine. Sa forme créera un signal confirmant au site une valeur collective. Sa position alignée sur l'axe du pont renforce son intégration au paysage urbain à l'entrée de la ville.

Le projet permet de pouvoir élargir le programme initial par des éléments culturels indispensables. Les éléments requis par le concours sont quant à eux placés intelligemment dans les anciens bâtiments de la Sarsi juste à côté de l'objet principal. Par ailleurs les fonctions proposées dans le projet ne sont pas figées. Les acteurs pourront facilement les compléter avec des éléments compatibles (par exemple : musée, cinéma, centre de visiteurs, galerie d'art, etc.). Par ailleurs, l'importance collective de ce type de projet justifie pleinement une contribution financière partielle des pouvoirs publics à sa réalisation, qui devrait être prévue à court terme. Elle ouvrirait la voie à une forme plus claire et plus contemporaine de Partenariat Public Privé, basé sur une symbiose justement répartie des investissements entre un projet d'une rentabilité plus programmée pour Duferco, et le devoir public de financement culturel. Ceci constituerait bien un réel partenariat actif entre le Public et un Privé déjà engagé de manière volontariste dans le renouveau d'une partie importante d'une ville.

Dans l'ensemble des propositions d'Europan 14 le projet XA567 « Learning From Tubize » complète une réflexion qui peut être mise en œuvre dans la conception des îlots du master plan. Cette équipe montre des qualités de conception d'îlots urbains intégrant la mixité, le phasage et l'adaptabilité. Le jury a donc choisi de le **mentionner** et conseille de l'associer au développement du master plan.

En fonction du master plan, le jury a décidé de **citer** le projet ZF597 « Tubize (BE) » comme exemple d'une démarche plus actuelle pour ce site. Il propose une réponse qui intègre l'assainissement, les activités d'une vraie ville productive et des connexions avec les tissus urbains avoisinants de Tubize et Clabecq. La proposition permet une méthode plus subtile, facile à phaser et adaptable aux imprévus qui feront inévitablement surface en cours de route.

Le Président d'Europan Belgique remercie le Président et les membres du jury et la séance est levée à 17h30.

Rapport établi à Liège, le 24 novembre 2017

Ghislain GERON
Président du jury belge de la 14^e session des concours EUROPAN